

DEL 2026-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

SIGNATURE D'UN BAIL CIVIL, NON RECONDUCTIBLE, POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN AN D'UN TERRAIN, PROPRIETE DU CIAS

VU l'article L. 2122-22 du code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la démarche d'un particulier demandant la possibilité de louer le pré,

CONSIDERANT que le Bien est libre de toute occupation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un bail civil pour permettre la location dudit pré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE** M. le Président à signer le Bail Civil pour une année, non reconductible, soit du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 afin de louer le terrain cadastré D 1076 sur la commune de Veigy-Foncenex pour remiser deux chevaux à l'exclusion de toute utilisation, même temporaire, à un autre usage
- DECIDE** Que la signature du Bail Civil entraîne pour le locataire un loyer de **150 €** annuel avec paiement à terme à échoir
- DONNE** Toute délégation utile à M. le Président pour le règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BAILLAISSON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAZ Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU le Débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2025,

Il est proposé un budget primitif du « budget principal » 2026 équilibré

en section de fonctionnement à 3 600 €
et en section d'investissement à 0.00 € ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif du budget principal 2025 équilibré en section de fonctionnement à **3 600 €** et en section d'investissement à **0.00 €** ;

Autorise Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

BUDGET PRINCIPAL 2026

Sens	Section	Chapitre	Chapitre par nature	Article	Libellé Article	Proposé
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	627	Services bancaires et assimilés	5
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6288	Autres	100
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63512	Taxes foncières	3 000
Dépense	Fonctionnement	65	Autres charges de gestion courante	657365	ESSMS	495
Dépense	Fonctionnement	65	Autres charges de gestion courante	657382	Organismes publics divers	-
Dépense	Fonctionnement	67	Charges spécifiques	673	Titres annulés (sur exercices anté	-
TOTAL DEPENSE						3 600
Recette	Fonctionnement	74	Dotations et participations	74751	GFP de rattachement	-
Recette	Fonctionnement	75	Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	3 600
TOTAL RECETTE						3 600

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CIAS
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 51 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

Vu le Débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2025 ;

Il est proposé un budget primitif du « budget annexe » 2026 équilibré à :

en section de fonctionnement à 2 019 858 € et
en section d'investissement à 6 000 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif du budget annexe 2026 équilibré en section de fonctionnement à **2 019 858 €** et en section d'investissement à **6 000 €** ;

Autorise Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Budget 2026 : par chapitre

Sens	Section	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé 2026
Dépense	Fonctionnement	011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	288 480,00
		012	Dépenses afférentes au personnel	1 470 616,00
		016	Dépenses afférentes à la structure	260 762,00
	Total Fonctionnement			2 019 858,00
	Investissement	21	Immobilisations corporelles	6 000,00
		49	Dépréciation des comptes tiers	0,00
	Total Investissement			6 000,00
Recette	Fonctionnement	017	Produits de la tarification	776 783,00
		018	Autres produits relatifs à l'exploitation	341 174,00
		019	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	901 901,00
	Total Fonctionnement			2 019 858,00
	Investissement	28	Amortissement des immobilisations	6 000,00
		49	Dépréciation des comptes tiers	0,00
	Total Investissement			6 000,00

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thonon
74140 BAILLON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNEN Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

CONVENTION D'OBJECTIFS ANNEE 2026_COALLIA

VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n°CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,

VU la délibération DEL 2022-39 relative au fonctionnement et au financement du centre d'accueil de jours de Thonon Les bains,

VU la délibération DEL 2025-37 renouvelant la convention cadre pour une année entre le CIAS, les différents financeurs et L'association COALLIA,

CONSIDERANT que le budget de fonctionnement en année pleine en 2024 s'élève à 210 032 € dont 62 216 € annuel versés par le CIAS de Thonon agglomération,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'objectifs dès lors que la subvention dépasse un montant annuel supérieur à 23 000 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention d'objectifs entre l'association COALLIA et le CIAS de Thonon Agglomération relative à la gestion du Centre Accueil de Jour pour l'année 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLALISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture, le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

CONVENTION UNA – BUDGET ANNEXE

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le statut juridique du CIAS,

VU le code général des collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté du CIAS de Thonon Agglomération d'adhérer à l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles (U.N.A),

CONSIDERANT que le CIAS gère un service autonomie à domicile,

CONSIDERANT la mission de représentation et de promotion du CIAS de Thonon Agglomération et de son service autonomie à domicile,

CONSIDERANT que l'adhésion implique le paiement d'une cotisation annuelle en fonction du nombre d'heures effectuées et de l'effectif de l'année N-1.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion du CIAS Thonon Agglomération à l'UNA 2026 ;

AUTORISE M. le Président à engager les sommes correspondantes aux frais de cotisation ;

DECIDE que les montants correspondant aux frais de cotisation seront inscrits au budget de l'exercice 2026

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)

DEL 2026-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE 74 – BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2026

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n°CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS du 26 février 2021 n°DEL2021-02 permettant la livraison des denrées par la Banque Alimentaire sur le lieu de distribution,

CONSIDERANT la demande de subvention formulée par la Banque Alimentaire de Haute-Savoie,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire en date du 16 décembre 2026.

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE M. Le Président à verser une subvention à la banque alimentaire 74 pour l'exercice 2026 d'un montant correspondant au nombre d'habitants N-1, soit $97\,077 \times 0,10$ euros = 9 707 € et du coût supplémentaire par livraison de 11€ + 0,06€ / kg livrés

AUTORISE M. le Président à engager les sommes correspondantes aux frais de livraisons hebdomadaires,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget Annexe 2026.

DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BAILLATSON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

MANDATEMENT DU CDG 74 – PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE POUR LE CONTRAT RISQUES STATUTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi précitée,

VU la sollicitation du Centre de Gestion proposant aux collectivités du département de participer à deux mises en concurrence pour le contrat groupe couvrant les risques statutaires et la convention de participation à la protection sociale complémentaire Prévoyance,

CONSIDERANT l'intérêt pour le CIAS de mutualiser les risques statutaires et de bénéficier des conditions négociées dans le cadre d'un contrat groupe,

CONSIDERANT que le mandat donné au Centre de Gestion n'emporte aucun engagement de souscription,

Madame Faudot étant partie prenante, ne prends pas part au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

CHARGE le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie d'organiser une procédure de mise en concurrence, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat de groupe pour le risque statutaire permettant de couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre allocation d'invalidité temporaire.

- agents affiliés à l'IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant.

DIT

que la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure en fonction du résultat de la procédure de marché public, si les conditions obtenues donnent satisfaction au CIAS de Thonon agglomération.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BAILLAISSON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)

DEL 2026-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 06/01/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	15
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	3

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	ARMINJON Christophe, BARTHE Georges, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, JAILLET Nicole, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BAUD ROCHE Astrid à NEURY Jean BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique JAILLET Nicole à PLACE-MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

MANDATEMENT DU CDG 74 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L 827-1 à L 827-12 relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la sollicitation du Centre de Gestion proposant aux collectivités du département de participer à deux mises en concurrence pour le contrat groupe couvrant les risques statutaires et la convention de participation à la protection sociale complémentaire Prévoyance,

CONSIDERANT l'intérêt pour le CIAS de mutualiser le risque « prévoyance » et de bénéficier des conditions négociées dans le cadre d'un contrat groupe,

CONSIDERANT que le mandat donné au Centre de Gestion n'empporte aucun engagement de souscription,

Madame Faudot étant partie prenante, ne prends pas part au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

CHARGE le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie d'organiser une procédure de mise en concurrence, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat de groupe pour le risque prévoyance permettant de couvrir tout ou partie des risques suivants : incapacité, invalidité, décès, minoration de retraite, rente éducation.

DIT

que la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure en fonction du résultat de la procédure de marché public, si les conditions obtenues donnent satisfaction au CIAS de Thonon agglomération.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christophe ARMINJON


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLALSON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance


Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 FEV. 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)